



## MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

### AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

#### AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIGHAM

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier vous convoque à une séance extraordinaire qui se tiendra le 18 octobre 2024 à 8 h 00 pour prendre en considération les sujets suivants :

#### ORDRE DU JOUR

- 1 Avis de convocation
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Décompte progressif no. 3 – Projet secteur Guay, appel d'offres 2023-01B
- 4 Décompte progressif no. 2 – Projet poste de pompage Principal, appel d'offres F2300276
- 5 Décompte progressif no. 3 – Groupes électrogènes au pavillon Gilles-Giroux et à l'hôtel de ville – appel d'offres F2301513
- 6 Programme d'aide à la voirie locale sous-volet – projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale – reddition de comptes
- 7 Avis de motion – Règlement no 2024-08 modifiant le *Règlement 2020-01 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 1 205 842 \$ et un emprunt de 1 205 842 \$ pour l'exécution de travaux de remplacement de ponceaux, de réhabilitation de chaussée, de pulvérisation et de rechargement*, afin d'annuler le solde résiduaire
- 8 Dépôt – projet de Règlement no 2024-08 modifiant le *Règlement 2020-01 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 1 205 842 \$ et un emprunt de 1 205 842 \$ pour l'exécution de travaux de remplacement de ponceaux, de réhabilitation de chaussée, de pulvérisation et de rechargement*, afin d'annuler le solde résiduaire
- 9 Avis de motion – Règlement no 2024-09 modifiant le *Règlement 2020-08 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 6 162 504 \$ et un emprunt de 6 162 504 \$ dans le cadre du programme « PAVL » - volet des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 dont le taux d'aide financière est bonifié pour l'exécution des travaux prévue au projet chemin Magenta dossier no 2017-750A – réhabilitation*, afin d'annuler le solde résiduaire
- 10 Dépôt – projet de Règlement no 2024-09 modifiant le *Règlement 2020-08 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 6 162 504 \$ et un emprunt de 6 162 504 \$ dans le cadre du programme « PAVL » - volet des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 dont le taux d'aide financière est bonifié pour l'exécution des travaux prévue au projet chemin Magenta dossier no 2017-750A – réhabilitation*, afin d'annuler le solde résiduaire
- 11 Réalisation complète de l'objet des règlements d'emprunt no. 2017-12, 2018-11 ET 2020-07 - annulation des soldes résiduaire
- 12 Période de questions
- 13 Levée de l'assemblée

---

Donné à Brigham, ce 15<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2024.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Pierre Lefebvre, avocat